

[Numéros / 2012 | 3](#)

Annulation d'un refus de titre « état de santé » en raison du coût excessif du traitement dans le pays d'origine

DÉCISION DE JUSTICE

[CAA Lyon, 5ème chambre – N° 11LY01766 – 28 juin 2012 – C+](#) [↗](#)

INDEX

Mots-clés

Titre de séjour, Etranger malade, Etat de santé, Coût du traitement, Accès effectif aux soins, Pays d'origine

Rubriques

Etrangers

TEXTE

Résumé

¹ Annulation de la décision préfectorale refusant de renouveler le titre de séjour fondé sur l'état de santé du demandeur qui, sans contester que le traitement de ses pathologies est disponible dans son pays d'origine, justifie cependant par la production de pièces non contestées par le préfet qu'il ne pourrait pas y bénéficier effectivement de ces soins en raison du coût excessif des médicaments qui lui sont nécessaires par rapport à ses propres revenus.

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0

[Numéros / 2012 | 3](#)